



ES SÉCURITÉ

31 CHEMIN DE LA VIOLETTE

31240 L UNION

SASU au capital de 8 000,00 Euros

RCS : 448505487

SIRET : 44850548700042

N.I.I : FR82448505487

Facture N° FA8211

Du 23/12/2025

SASU ES SECURITE

Tél : 0561331083

e-mail : compta@es-securite.com

Site Internet : www.es-securite.com

POUR VOIR CLAIRE

ROND POINT DU BOURG

46120 Le Bourg

France

V/Id CEE : FR66901405886

Votre compte client : CLI1217

Désignation	Qté	Montant HT	Montant TTC
FACTURE ES-SÉCURITÉ PRESTATION ABONNEMENT			
PÉRIODE : DU 01/01/2026 AU 31/12/2026			
ABONNEMENT DE TÉLÉSURVEILLANCE APSAD P3 QUI COMPREND LES PRESTATIONS SUIVANTES :	12,000	118,80	142,56
- service 7J/7 et 24H/24 - gestion des alarmes intrusion - gestion des batteries basses - gestion de toute anomalie sur le système ou de coupure de courant - télé-interpellation en cas d'intrusion ou erreur manipulation client - levée de doute et envoi d'intervention sur demande (facturable)			

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
3	118,80	20,00	23,76

Total HT	118,80
Net HT	118,80
Total TVA	23,76
Total TTC	142,56
NET A PAYER	142,56

31240 L UNION

RCS : 448505487

SIRET : 44850548700042

N.I.I : FR82448505487

N.A.F : 8020Z

SASU au capital de 8 000,00 Euros

Facture N° FA8211

Du 23/12/2025

SASU ES SECURITE

Tél : 0561331083

e-mail : compta@es-securite.com

Site Internet : www.es-securite.com

POUR VOIR CLAIRE

ROND POINT DU BOURG

46120 Le Bourg

France

V/Id CEE : FR66901405886

Votre compte client : CLI1217

ECHEANCIER		ABONNEMENT
Date	Montant	Mode de règlement
01/01/2026	11,88	PRVT
01/02/2026	11,88	PRVT
01/03/2026	11,88	PRVT
01/04/2026	11,88	PRVT
01/05/2026	11,88	PRVT
01/06/2026	11,88	PRVT
01/07/2026	11,88	PRVT
01/08/2026	11,88	PRVT
01/09/2026	11,88	PRVT
01/10/2026	11,88	PRVT
01/11/2026	11,88	PRVT
01/12/2026	11,88	PRVT

* Dont le total TVA est de 23,76 €

Taux des pénalités de retard : Des pénalités correspondant à trois fois le taux de l'intérêt légal seront applicables en l'absence ou en cas de retard de paiement
Conditions d'escompte : Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).